



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2013

N° 2013-12-18-09

CONVENTION DE SOLIDARITÉ URBAINE : AVENANT N° 4

Le 18 décembre 2013 à 20 h 30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 10 décembre 2013

PRESIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRESENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme ROLLET - M. FAUCONNET - Mme LE LAY - M. BISSON -
Mme LEMERE - M. PIERRON, adjoints.

Mme DORTA - M. LHENRY – Mme MILLOT – M. PEROT - M. SARTELET – Mme STEVENOT -
M. CAILLOT – Mme LEFORT - Mme THILLY - M. ANTUNES – Mme CORREIA - M. BESSON.

EXCUSES :

M. PERNET	donne pouvoir à	M. BESSON
Mme MOREAU	donne pouvoir à	Mme ROLLET
M. CHOUARD	donne pouvoir à	M. BISSON

ABSENTS :

Mme GABREL
M. SMITH
M. JOSEPH
Mme MASSON
M. CARRASCO

Membres en exercice : 29

Membres présents : 21

Procurations : 3

Votants : 24

Secrétaire de séance : M. PIERRON

9/ CONVENTION DE SOLIDARITÉ URBAINE : AVENANT N° 4

Rapporteur : M. OUAHBA

L'accord-cadre approuvé par délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération du 25 octobre 2008 fixe les grandes lignes de l'accompagnement par la Région Champagne-Ardenne des projets de la Communauté d'Agglomération et des communes membres, et précise les modalités de contractualisation par secteur d'intervention.

Le contrat cadre est décliné en conventions d'application thématiques dont :

- la convention de solidarité urbaine,
- la convention d'aménagement.

L'enveloppe solidarité urbaine mise à disposition du territoire communautaire s'élève à 4 307 313 € pour la période 2008 / 2013 et bénéficie à plus d'une quarantaine opérations. Les opérations ciblées correspondent notamment à celles réalisées dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la Rive gauche ainsi que de la restructuration de la Vallée Saint-Pierre. Cette enveloppe régionale permet d'accompagner tant les projets de la Communauté d'Agglomération et des communes de Châlons-en-Champagne, Fagnières et Saint-Memmie que ceux portés par les bailleurs sociaux sur les quartiers identifiés.

Le présent avenant a pour objet le redéploiement des contributions financières de la Région Champagne-Ardenne entre les opérations programmées afin de tenir compte des évolutions à la baisse où à la hausse des coûts prévisionnels ou réels de certaines opérations, de la non-réalisation de certaines d'entre elles dans le délai de la convention et l'inscription de nouvelles opérations.

Suite aux réflexions de l'ensemble des acteurs, une nouvelle répartition a été proposée par le Conseil Régional et la Communauté d'Agglomération. Elle a recueilli un avis favorable de l'ensemble des maîtres d'ouvrages.

Les modifications portent notamment sur :

- la suppression de l'opération Centre Social et Culturel du Verbeau, hors délai par rapport à l'échéance de la convention,
- l'ajustement des crédits pour les opérations de démolition (quartiers Vallée Saint-Pierre et La Bidée) et de résidentialisation sur le quartier Orléans,
- l'actualisation des coûts des aménagements des espaces publics de la Ville de Châlons-en-Champagne et de la Communauté d'Agglomération liés à l'opération de rénovation urbaine Rive gauche et les opérations de Saint-Memmie,
- l'ajustement du coût de la médiathèque Gulliver.

Les économies de subvention d'un montant de 388 639 € ont été redéployées en totalité :

- en augmentant la participation de la Région sur 3 opérations dont le coût était supérieur au prévisionnel initial (antenne de proximité du bailleur à la Vallée Saint-Pierre, Pépinière de la rive Gauche, rue du Lieutenant Loyer),
- en intégrant 3 nouvelles opérations d'aménagement dont deux sur le quartier de La Bidée avec la résidentialisation de 60 logements et l'aménagement du Centre Social et Culturel et ses abords et une sur le quartier Vallée Saint-Pierre avec l'aménagement des espaces publics,
- en prenant en compte une nouvelle opération d'ingénierie (bilan d'étape, PSL ...) liée à l'opération de rénovation urbaine Rive gauche.

Il vous est donc proposé d'approuver cette nouvelle répartition qui prend la forme d'un avenant n° 4 à la convention de Solidarité Urbaine 2007-2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2321-2, R. 2321-2 et R. 2321-3,

APPROUVE l'avenant n°4 à la convention de solidarité urbaine 2007-2013 ;

AUTORISE le Maire de Fagnières à signer l'avenant n°4 à la convention de solidarité urbaine 2007-2013 et tous les documents s'y rapportant.

Résultat du vote :

- Voix pour : 24
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

LE MAIRE,

Alain BIAUX

Annexe 1
Tableau récapitulatif des opérations
Convention de Solidarité Urbaine 2007 - 2014 de Châlons-en-Champagne

	maître d'ouvrage	avenant n°2			avenant n°4		
		montant (en € HT)	taux	montant de la subvention	montant (en € HT)	taux	montant de la subvention
1 - démolition, réhabilitation des logements : 10%		7 518 000 €		751 800 €	7 341 270 €		734 127 €
La Bidée, démolition de 199 logements	CCH	1 195 000 €	10%	119 500 €	1 053 890 €	10%	105 389 €
Orléans, démolition des 11 & 13 rue d'Orléans	ER	435 000 €	10%	43 500 €	435 000 €	10%	43 500 €
Vallée Saint-Pierre, réhabilitation, tour Bach - 92 logements	RIC	342 000 €	10%	34 200 €	342 860 €	10%	34 286 €
Vallée Saint-Pierre, réhabilitation, 2 au 24 rue Chopin - 288 logements	RIC	5 000 000 €	10%	500 000 €	5 000 000 €	10%	500 000 €
Vallée Saint-Pierre, démolition 60 logements des 14 au 16 rue Chopin	RIC	546 000 €	10%	54 600 €	509 520 €	10%	50 952 €
2 - amélioration du cadre de vie des habitants : 30%		3 580 378 €		1 074 113 €	4 318 628 €		1 295 588 €
La Bidée, résidentialisation de 170 logements, tranche n°1	CCH	1 183 000 €	30%	354 900 €	1 183 000 €	30%	354 900 €
La Bidée, résidentialisation de 170 logements, tranche n°2	CCH	563 334 €	30%	169 000 €	563 334 €	30%	169 000 €
La Bidée, résidentialisation de 60 logements	ER	0 €		0 €	617 000 €	30%	185 100 €
Orléans, résidentialisation des 1 à 9 rue d'Orléans	ER	352 500 €	30%	105 750 €	352 500 €	30%	105 750 €
Orléans, résidentialisation des 15 à 19 & du 7 rue du 372ème RAVLF	ER	352 500 €	30%	105 750 €	346 440 €	30%	103 932 €
Vallée Saint-Pierre, résidentialisation	RIC	1 026 877 €	30%	308 063 €	1 026 877 €	30%	308 063 €
Rive gauche, GUSP	Ville CEC, CAC	15 000 €	30%	4 500 €	15 000 €	30%	4 500 €
Vallée Saint-Pierre, GUSP	RIC	87 167 €	30%	26 150 €	214 477 €	30%	64 343 €
3 - renforcement et adaptation des services à la personne et des équipements collectifs : 30%		2 852 414 €		684 657 €	1 849 251 €		554 775 €
Verbeau, centre social et culturel	Ville CEC	1 140 487 €	15%	171 073 €	0 €	0%	0 €
Verbeau, résidence d'accueil	UDAF/RIC	166 647 €	30%	50 000 €	233 317 €	30%	69 995 €
Orléans, antenne du CSC	Ville CEC	130 850 €	30%	39 255 €	130 850 €	30%	39 255 €
La Bidée, médiathèque de quartier	Ville CEC	1 414 430 €	30%	424 329 €	1 192 750 €	30%	357 825 €
La Bidée, centre social et culturel	Ville CEC	0 €		0 €	292 334 €	30%	87 700 €
4 - restructuration des espaces économiques : 20%		1 000 000 €		200 000 €	1 200 000 €		240 000 €
Pépinière de la Rive Gauche - La Bidée	CEC	1 000 000 €	20%	200 000 €	1 200 000 €	20%	240 000 €
5 - aménagements des espaces publics : 10%		14 924 671 €		1 492 467 €	13 606 766 €		1 360 676 €
restructuration de la place de l'île au Moines	Fagnières	250 000 €	10%	25 000 €	250 000 €	10%	25 000 €
aménagement du boulevard Vauban	Saint-Memmie	1 474 550 €	10%	147 455 €	1 067 730 €	10%	106 773 €
aménagement du square François Villon	Saint-Memmie	70 000 €	10%	7 000 €	52 400 €	10%	5 240 €
lot Saint-Dominique	Ville CEC	1 117 860 €	10%	111 786 €	1 117 860 €	10%	111 786 €
désenclavement Vallée Saint-Pierre, création d'un mail	Ville CEC	1 130 140 €	10%	113 014 €	1 130 140 €	10%	113 014 €
Réaménagement de l'avenue Beethoven	Ville CEC	631 211 €	10%	63 121 €	631 211 €	10%	63 121 €
aménagement des espaces publics Vallée Saint-Pierre	Ville CEC	0 €		0 €	234 070 €	10%	23 407 €
mail d'Orléans	CAC	431 300 €	10%	43 130 €	431 300 €	10%	43 130 €
aménagement rue du Lieutenant Loyer (dépot en nov)	Ville CEC	540 000 €	10%	54 000 €	547 435 €	10%	54 743 €
aménagement rue d'Orléans	Ville CEC	252 830 €	10%	25 283 €	252 830 €	10%	25 283 €
aménagement avenue de Paris	Ville CEC	2 178 790 €	10%	217 879 €	1 676 000 €	10%	167 600 €
croisement avenues de Paris & Jeanne d'Arc	Ville CEC	260 000 €	10%	26 000 €	229 070 €	10%	22 907 €
Création d'un espace public rue Dunant (abords CSC)	Ville CEC	0 €		0 €	58 520 €	10%	5 852 €
voie de désenclavement de La Bidée	CAC	700 000 €	10%	70 000 €	367 790 €	10%	36 779 €
mail central de La Bidée	CAC	735 740 €	10%	73 574 €	735 740 €	10%	73 574 €
parkings du quartier La Bidée	CAC	700 000 €	10%	70 000 €	500 000 €	10%	50 000 €
aménagement du parc de La Bidée	Ville CEC	710 700 €	10%	71 070 €	710 700 €	10%	71 070 €
aménagement de la rue Etienne Oehmichen	Ville CEC	740 000 €	10%	74 000 €	740 000 €	10%	74 000 €
espace de jeux d'enfants de La Bidée	Ville CEC	67 050 €	10%	6 705 €	67 050 €	10%	6 705 €
aménagement du chemin des Bourgs	Ville CEC	248 850 €	10%	24 885 €	248 850 €	10%	24 885 €
aménagement de la rue Henri Dunant	Ville CEC	420 000 €	10%	42 000 €	420 000 €	10%	42 000 €
aménagement des rues Schweitzer et Franklin	Ville CEC	350 000 €	10%	35 000 €	350 000 €	10%	35 000 €
croisement des rues Dunant et Franklin	Ville CEC	201 000 €	10%	20 100 €	73 420 €	10%	7 342 €
aménagement de l'avenue Jeanne d'Arc	Ville CEC	1 447 000 €	10%	144 700 €	1 447 000 €	10%	144 700 €
espaces extérieurs de l'école et du CDDP	Ville CEC	267 650 €	10%	26 765 €	267 650 €	10%	26 765 €
6 - Ingénierie et conduite de projet : 20%		521 380 €		104 276 €	610 730 €		122 146 €
mission d'assistance en OPC urbain	CAC	150 000 €	20%	30 000 €	150 000 €	20%	30 000 €
communication, information et concertation	CAC	200 000 €	20%	40 000 €	200 000 €	20%	40 000 €
études économiques	CAC	21 380 €	20%	4 276 €	21 380 €	20%	4 276 €
études complémentaires	CAC	150 000 €	20%	30 000 €	150 000 €	20%	30 000 €
mission d'assistance urbaine : OPCU, Bilan d'étape, PSL.....	CAC	0 €		0 €	89 350 €	20%	17 870 €
		30 396 843 €		4 307 313 €	28 926 645 €		4 307 313 €

Les montants indiqués dans la colonne « Subvention Région » sont des montants estimatifs. Le montant exact de la subvention régionale sera défini au vu du dossier transmis après détermination de l'assiette éligible sur lequel sera appliqué le taux de participation prévu à la colonne « taux de subvention Région ». Dans tous les cas, cette subvention ne pourra être d'un montant supérieur à celui porté dans la colonne « Subvention Région ».